



Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

L'Aide-soignant(e) dispense en collaboration avec l'Infirmier(e) et sous sa responsabilité, des soins de prévention, maintien et éducation à la santé, pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien être et l'autonomie de la personne.

Durée :

Date de rentrée = Septembre ou Janvier selon les écoles.

L'ensemble de la formation comprend 41 semaines (35 heures par semaine) soit 1 435 heures réparties comme suit :

- enseignement en institut de formation : 17 semaines, soit 595 heures ;
- enseignement en stage clinique : 24 semaines, soit 840 heures.

L'enseignement en institut de formation comprend des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe et des séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

Durant la formation, les élèves bénéficient de congés :

- 3 semaines pour les élèves débutant une scolarité en septembre
- 7 semaines pour les élèves débutant une scolarité en janvier.

Accès au diplôme :

Des dispenses (D) sont possibles en fonction du diplôme déjà détenu par le candidat :

	Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5	Module 6	Module 7	Module 8
DE Auxiliaire de puériculture		D		D	D	D	D	D
DE Ambulancier		D		D	D		D	
DE Auxiliaire de vie sociale (mention aide à domicile)	D			D	D		D	
DE Aide médico-psychologique	D			D	D		D	D
Titre professionnel Assistant de vie	D			D	D			

Contenu pédagogique :

L'enseignement en institut comprend 8 modules, dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

		Durée de formation en institut	Durée de stage
Module 1	Accompagnement d'1 personne dans les activités de la vie quotidienne	4 semaines	4 semaines
Module 2	L'état clinique d'une personne	2 semaines	4 semaines
Module 3	Les soins	5 semaines	8 semaines
Module 4	Ergonomie	1 semaine	2 semaines
Module 5	Relation-communication	2 semaines	4 semaines
Module 6	Hygiène des locaux hospitaliers	1 semaine	2 semaines
Module 7	Transmission des informations	1 semaine	1 semaine
Module 8	Organisation du travail	1 semaine	1 semaine

L'enseignement en stage est réalisé en milieu professionnel, que ce soit dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou à domicile, et comprend six stages.

Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médicosociales :

- service de court séjour : médecine ;
- service de court séjour : chirurgie ;
- service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées ;
- service de santé mentale ou service de psychiatrie ;
- secteur extrahospitalier
- structure optionnelle

Sur l'ensemble des stages cliniques, un stage dans une structure d'accueil pour personnes âgées est obligatoire.

Le stage dans une structure optionnelle est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève en accord avec l'équipe pédagogique. Il est effectué en fin de formation et constitue le dernier stage clinique réalisé par l'élève.

Textes de référence :

Arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000449527&dateTexte=>